Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 15 Moharem 1445
2 Août 2023

N° 89

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 1879
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 1880
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 1883
Homologation de résolutions 1885
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 1885
Avis aux créanciers..... 1895
Convocations
Sociétés anonymes 1896
Autres sociétés 1897
Divers
Avis au public..... 1897

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION DETAIL

SA au capital de 50.000 Dinars

Registre de commerce : B2422011

Siège social : Lot 83 Zl. M'ghira II 2082 Fouchana, Ben Arous

Identifiant unique : 1181445 P

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 4/7/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 17/7/2023 sous le numéro 23803232 quittance numéro 006420, et suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date de 4/7/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 18/7/2023 sous le numéro 23803231 quittance numéro 006418, dont une copie de chaque a été déposée au registre national des entreprises sous le numéro 2023139479 en date du 26/7/2023 il a été approuvé ce qui suit :

Le dépôt des états financiers de l'année 2022

La nomination du cabinet ATM Consulting en qualité de CAC pour un mandat de trois ans couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025.

La dissolution anticipée et liquidation de la société.

2023R01889SANB2

Société Tunisienne des Boissons du Centre (STBC)

Société anonyme

Capital : 1 085 800 Dinars

Siège social : Route de Monastir Sidi Abdelhamid, Sousse

I.U : 10426/E/A/M/000

CNSS : 33944-91

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21/6/2023 enregistré à la recette des finances 3 Septembre - Sousse le 13/7/2023 sous le n°23701956 quittance n°M052652, dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises le 26/7/2023 sous le n°2023-P65174570, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des rapports d'activité du conseil d'administration, des Etats financiers et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2022.

2- Approbation des conventions et informations citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2022.

3- Affectation des résultats concernant l'exercice 2022 et la fixation du 01/9/2023 comme date de mise en paiement des dividendes.

4- Quitus entier aux administrateurs concernant l'exercice 2022.

5- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence.

6- Pouvoirs au porteur pour dépôts ou formalités prévus par la loi.

2023S00906SANB2

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 16 350.000 DT

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 12 mai 2023 au bureau de la société à Djerba enregistré à la recette des finances de Médenine le 15 mai 2023 sous le n°23502223 quittance n°M043984, dont un exemplaire a été déposé au centre National de registre des Entreprises auprès du Tribunal de 1ère Instance de Médenine le 17/7/2023, sous le n°2023136411 il a été approuvé à l'unanimité l'augmentation du capital social pour le porter de quinze million trois cent cinquante mille dinars (15 350 000 D) à seize millions trois cent cinquante mille dinars (16350 000 D) soit une augmentation d'un million de dinars (1000 000 D). Cette augmentation est à réaliser par numéraire selon les procédures légales en vigueurs. Suite à cette décision l'article six des statuts sera modifié.

2023X00990SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis aux créanciers

Avis de dissolution et liquidation

Société START

Société à Responsabilité Limitée SARL

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : 62 Rue de Rome El Mourouj Ben Arous

Identifiant RNE et Matricule fiscal : 032307 S/A/M/000

Suivant PV enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 31 mai 2023 sous le numéro 23502841, quittance n°M0477985 dont une copie a été déposée au RNE le 13/7/2023 sous le 2023135531. L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 23 mai 2023, a décidé l'arrêt de l'activité de la société, sa dissolution anticipée à compter du 31 mai 2023, sa liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur M. Mohamed Salah Ben Miloud.

Les créanciers de la société sont invités à déposer leurs documents dans un délai de 30 jours à compter de la date de la présente à l'adresse du liquidateur sis à l'immeuble 62, chambre 32 La Nouvelle Médina Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk n°11632 du 20 juillet 2023 p. 23 et au journal Le Quotidien n°6861 du 20 juillet 2023 p. 23.

2023R01897SRLB2

LA COMMERCIALE AFTRAV

S.A.R.L au capital social de : 300 000 Dinars

Siège social : Rue de l'énergie Eolienne Charguia 1 - 2035 Soukra Ariana

M.F : 1706411W/A/M/000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 Juillet 2023 enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 24/7/2023 sous le n°23705582 quittance n°M083560 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 27/7/2023 il a été décidé :

- Nomination de Mr Jaleleddine Fourati en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023R01898SRLB2

Société EL HABIB

Vente Produits Alimentaires En Gros

Siège social : 50 Avenue 13 Août Ezzouhour Tunis

Registre de commerce : 0015015K

Matricule fiscal : 0015015K/P/M/000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2023, Enregistré à la recette des finances, Cité Ezzouhour le 7 juin 2023, reçu n°M038726, n° d'enregistrement 23700985, et une copie a également été déposée au centre national du Registre des entreprises sous quittance n°2023F13116560 le 6 juillet 2023.

L'approbation de l'ouverture d'une agence sise au 5 rue 41820 El Mallacine Tunis.

2023R01900SRLB2

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

METALO INDUSTRY INTERNATIONAL

SARL au capital de 10.000 dinars

Siège social : 209, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Debbiche, 3ème Etage, 2015 Le Kram

MF : 1154182 G/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 Juillet 2023, enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 21 Juillet 2023, enregistrement n°23505371, quittance n°M82588, dont un exemplaire a été déposé au Registre national des entreprises de Mégrine en date du 26 Juillet 2023, récépissé de dépôt n°2023139269, quittance n°2023F35702798, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Ali SOUALAH ALILA en tant que liquidateur de la société. Le siège de la liquidation est fixé au 22, Rue Saad Zaghloul Cité Nassim Borj Ghorbel, El Yasminet, Ben Arous. Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains du liquidateur au siège de la société.

2023R01901SRLB2

«SOCIETE FABRICATION & TRANSFORMATION MOUSSE»

«SOFATRAM»

SARL au capital de 729.000 dinars

«Société en liquidation»

Zl Ghraba Km 23 - Sfax

M.F : 0579933Z/A/M/000

RC : 0579933Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20/01/2023 enregistré à la recette des finances el hencha le 10/02/2023, sous le n°23500126, quittance n°M005210, dont un exemplaire est déposé au registre national des entreprises de Sfax le 5/4/2023 sous le n°202396988, les associés ont décidé la clôture et la cessation d'activité de la société à partir du 20/01/2023 et la nomination de Mr Ali Elleuch titulaire de la CIN n°01075786 liquidateur de la société.

Il est à signaler que tout créancier de la société est tenu de donner des justificatifs de sa créance au liquidateur nommé dans vingt jours à compter de la date de parution de cette annonce à l'adresse suivante : bureau d'expertise comptable Fadwa Kharrat sis à l'avenue des martyrs immeuble les Emirs bureau n°5-4 Sfax ou BP n°20 sidi Abbes 3062 Sfax.

2023X00981SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé par maître Fahmi Hamhoum, notaire sis à : Rue La Goulette - 8080 - Menzel Temim et ce le 14 juin 2023 Mr Mohamed Ben Habib Ben Hassine Lahoueg titulaire de la CIN n°05093298 délivrée le 11/6/2019 à Tunis, a cédé par un acte de donation à Mr Omar Ben Mohamed Ben Habib Lahoueg titulaire de la CIN n°09805144 délivrée le 9/11/2010 à Tunis, la totalité de son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, conçu pour la vente des poissons, et situé à : Avenue de La Libération - 8050 - Hammamet.

Toutes les oppositions seront acceptées dans les délais de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de La République Tunisienne, et ce auprès du bureau de maître Fahmi Hamhoum, sis à : Rue La Goulette - 8080 - Menzel Temim.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Essahafa, le dimanche 23 Juillet 2023.

2023T00736FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé et légalisé à Manouba le 17/7/2023, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 17/7/2023 sous le n°23205251, quittance n°81307 il y a eu vente du fonds de commerce destiné à tout type de commerce situé

au local municipal n°213 rue Habib Bourguiba el Kram, entre le propriétaire Mohamed Ali Ben Jazia résident 22 rue Abdelkrim Sayem la Marsa et SOCIETE LYS PARAPHARMACIE (bénéficiaire) résident au 213 rue Habib Bourguiba el Kram.

Les oppositions se font au cabinet de l'avocat maître Faouzi Jaballah situé au 4 rue 13 Août Manouba (me.fe.jaballah@gmail.com) dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Achourouk le 25-7-2023.

2023T00737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Boumhel le 11/7/2023 quittance n°M045860 n° d'enregistrement n°23202213 Mr Mohamed Ben Habib Mehouachi a vendu à Mme Leila Bent Khalifa Karisaa tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 01 rue Mohamed V Boumhel exploité comme Fast Food et Pizza.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez l'acheteur sis au 62 rue Houcine Bouzayenne pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 18/7/2023.

2023T00738FCCC2

Contrat de Concession d'un Fonds de commerce

Suivant contrat de concession enregistré à la recette des finances La Marsa en date du 24/10/2019 quittance n°140617 enregistrement n°19206567 Mr El Adel Ben Majid Hassiri a cédé à Mme Basma Bent Hamed Ben Aicha tout le fonds de commerce des trois boutiques situé au n°05 rue Charles de Gaulle La Marsa exploité comme café 1ère catégorie.

Les oppositions seront reçues chez Mme Basma Ben Aicha à son adresse 29 rue Mahmoud Annebi La Marsa du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 28/7/2023.

2023T00742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

(Café de première catégorie)

Selon un contrat de vente rédigé par Maître Imed Eddine Achour, Avocat auprès de la cour d'appel du Kef dont le bureau situé à la Rue Hédi Chaker le Kef, défini par la signature en date du 10 juillet 2023 à la commune de Ksour et enregistré à la recette des finances de Dahmani le 17 juillet 2023, Quittance numéro M014908, le numéro d'immatriculation 23200471, M. Saber El-Ourtatani a vendu à M Saif el-Ghazwani, tous le fonds de commerce concernant un café de première catégorie avec ses éléments matériels et moraux, son seul identifiant 1272131D situé dans le quartier d'Ibn Khaldoun - Dahaman. Les oppositions seront déposées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 29/7/2023.

2023T00744FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente en date du 20/6/2023 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 21/7/2023 quittance MO31283 enregistrement n°23201922 Mr Mabrouk Ben Cherif a vendu à Mr Laroussi Ben Cherif la totalité du fonds de commerce institut pour activité tournage sise à la Rue de Libya Ilfaas Zaghouan.

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication de cet avis au JORT auprès du local de fonds de commerce. Cette annonce est publiée au journal El Chourouk en date du 30/7/2023.

2023T00745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente en date du 12/6/2023 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 13/6/2023 quittance MO43838 enregistrement n°23201876 Mr Mehdi Elir a vendu à Mr Riad Elir la totalité du fonds de commerce institut pour activité café sise à Jradou Zriba Zaghouan.

Toutes les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication de cet avis au JORT auprès du local de fonds de commerce, cette annonce est publiée au le journal El Chourouk en date du 30/7/2023.

2023T00746FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé en date du 7/7/2023 et enregistré à la recette des finances de Nabeul en date du 11/7/2023 numéro de reçu 1667980 numéro d'enregistrement 23203703 la société Vallée d'art au nom de sa gérante Lina Bensalem au profit de Sadok Bensalem dans tout l'actif commercial qui est constitué et situé à la rue Ahmad Tlili à Nabeul, et est destiné à être utilisé comme école privée de musique. Les oppositions seront admises à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication au J.O.R.T.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 16 juillet 2023.

2023R01891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente daté du 21/7/2023 enregistré à la recette des

finances de Tozeur le 21/7/2023 n° d'enregistrement 23201757 quittance n°M030168 Mme fatma bent Ahmed Jaffel titulaire de la CIN n°08354953 a vendu à Mr Bilel Ben Taher Jiridi titulaire de la CIN n°09703725 le fonds de commerce (restaurant) situé à Ras Dhrae Tozeur, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les éventuelles oppositions se font entre les mains de la vendeuse Mme Fatma bent Ahmed Jaffel à l'adresse du fonds vendu dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 25/7/2023 (IP223/6941).

2023R01894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Chouikhi Fethia Avocat

Immeuble Korchid Center 4ème étage Médenine

Tél : 75 648 400

Par acte sous seing privé rédigé le 17/7/2023 par Maître Chouikhi Fathia Avocat à Médenine légalisé à la municipalité de Médenine le 18/7/2023 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 20/7/2023 sous le n°23203403 quittance n°M061747, Mr Aymen Attaallah titulaire de la CIN n°13435675 résidant à Om Ettamer Médenine Est Médenine a cédé à Mr Mounir Guam titulaire de la CIN n°05756005 résidant à la Route de Gabès km 1.5 Médenine Est Médenine. La totalité du fonds de commerce consistant en un local pour la vente des diverses matières alimentaires, sis à Garar Gobaa Médenine Est Médenine, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Cette annonce a été publiée dans le Journal "Echourouk" le 22/7/2023.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse suivante : route de Gabès km 1.5 Médenine est Médenine, dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2023R01895FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un écrit manuscrit daté le 14/6/2023 et enregistré le 10/01/2020 sous le numéro 23204370 quittance n°M059240.

Souad Bent Mahmoud Ben Ali Dziri, titulaire d'une carte d'identité nationale n°01080254, résidente à l'avenue RMEDA immeuble NOUR N°27 - Sfax, vend à Walid Ben Habib Chaben, titulaire de la carte d'identité nationale n°11120802, émise le 21/02/2017 un fonds de commerce pour l'activité de «buvette» exploité au local situé à cité Habib immeuble khlifa damak 3042 - Sfax.

L'achat a été publié dans les journaux "Le Quotidien" et "Achourouk" publiés le 11/7/2023 sous le numéro IP423/879.

Les oppositions s'effectueront entre les mains du vendeur pendant les délais prévus par la loi à son adresse élue sise au 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax.

Cette publication annule la précédente datée le 22/01/2020.

2023X00983FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un écrit manuscrit daté le 19/6/2023 et enregistré le 23/6/2023 sous le numéro 23202330 quittance n°M067226.

Mohamed Ben Mohamed Elmokhtar Ben Ali Elmhiri titulaire d'une carte d'identité nationale 01266646, résident à l'avenue RMEDA immeuble NOUR N°27, Sfax, vend à Ines Keskes, titulaire de la carte d'identité nationale n°08760538 émise le 5/6/2023 vend un fonds de commerce pour l'activité de «vente viandes volailles» exploité au local situé à la route Saltnia prés de cité Chaker immeuble ben amer, Sfax.

L'achat a été annoncé dans les journaux "Le Quotidien" et "Achourouk" publiés le 11/07/2023 sous le numéro IP423/878.

Les oppositions s'effectueront entre les mains du vendeur pendant les délais prévus par la loi à son adresse élue sise au 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax.

2023X00984FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mahres le 12/05/2023, quittance n°MO21895, enregistrement n°23200586 la dame Sonia Hdia a vendu à la dame Rim Fraj la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente en détail des produits alimentaires et nettoyage avenue Habib Bourguiba Mahares.

Les oppositions seront faites entre les mains de la vendeuse Mme Sonia Hdia demeurant cité Saada 3 Mahres 3060 dans les vingt jours à partir de la date de cet avis au JORT.

Cet avis est paru au quotidien Assabah le 13/6/2023.

2023X00988FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Romdhane Mohamed avocat à Sfax et légalisé en date du 12/7/2023 enregistré le 13/7/2023 à la recette des finances de Mahres quittance n°M030459 enregistrement n°23200888.

Monsieur Fraj Hamdi titulaire de la CIN n°08789600, domicilié à la route Agarib km 1.5 Mahres Sfax.

A vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente de volailles fraîches et cuites et toutes ses dérivés situé à la route Agareb Mahres Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de trente mille dinars.

A monsieur Masmoudi Farhat titulaire de la CIN n°01274025 domicilié à la route Mongi Slim Mahres Sfax.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains du vendeur monsieur Fraj Hamdi à son domicile situé à Immeuble Rachid Jlayil 1er étage route Agareb kilomètre 1.5 Mahres dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 22/7/2023.

2023X00989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat sous seing privé Madame Koubaa Fathia a vendu le 12/7/2022 à Maaloul Lotfi le fonds de commerce situé à la rue Sidi Ali Karray Sfax a pour objet «location des robes de mariages».

Ce contrat est enregistré au bureau des finances de Sfax le 24/7/2023 sous le n°23203339 quittance n°M072947.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce entre les mains de la vendeuse madame Koubea Fathia à son local sis au 18 rue echikh magdich sekkit eddier sfax. Cette annonce a été publiée dans le journal «le Temps» le 28/7/2023.

2023X00993FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié de la part du maître Mouna Baratli C.I.N n° 05600386 et son assistante Maître Amel Balloumi C.I.N. n°08323987, Mr Ilyes Gharbi C.I.N. n°05634061 a donné à son frère Mr Akrem Gharbi C.I.N. n°05641933 tout le fonds de commerce sis à cité Hassen Ennouri Bizerte exploité en tant que taxiphone. Les objections doivent parvenir au donataire à son local situé à cité Hassen Ennouri Bizerte dans les 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal officiel.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien le 8/7/2023.

2023401918FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Denden le 26/6/2023 quittance n°44711 enregistrement n°23202166.

Mme. Hela bent Zahrouni Ben Belgacem Abdellaoui épouse Tarek Khiari titulaire de la c.i.n. n°07293896 délivrée le 02/01/2004 a vendu à Mr. Walid ben Khaled ben Salah Kassraoui titulaire de la c.i.n. n° 08331207 délivrée le 28/11/2019 le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux sis au n°14 rue Taiif Cité Elamel Manouba 2011 destiné pour jardin d'enfant et garderie.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de Maître Henda Themri sis au 33 Avenue. Habib Bourguiba 2000 Tunis, 2éme Etage bureau n°6 Immeuble HSSIN CENTER dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 1er Août 2023.

2023401921FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 13/7/2023 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 20/7/2023 N° de Quittance M052240 n° d'enregistrement 23205183 Madame Manel bent Taher ben Salah Mallouli, titulaire de la cin n°06834532 et l'identifiant unique n°1112628L, a cédé à la société Topnet, ayant l'identifiant unique n°0760743N, la totalité d'un fonds de commerce consistant en un restaurant dénommé "elkssar" avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au rez-de-chaussée du centre commercial et administratif, résidentiel et commercial dénommé "Borj Khefacha1" Monastir local commercial n° R45.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur de l'acte maître Moez Ghedira à son adresse sis à immeuble Ghedira avenue du combattant suprême Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort.

Cet avis a été publié au journal «la Presse» du 27 Juillet 2023.

2023401925FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un Fonds de Commerce enregistré à la Recette des Finances El Jem en date du 26/7/2023 sous le n°23201405 Quittance n°M043525, Mr Hafedh Ben Amar Ben Masaoud Slimen titulaire de la CIN n°08699331 a vendu à la Société «QUOSSOUR ALCHAMEL» à l'identifiant Unique n°1745248W en la personne de son représentant légal Mr Atef Ben Habib Ben Mahmoud Ali, titulaire de la CIN n° 09493904, tout le Fonds de Commerce sis à : Route Principale n°1 Niveau Route ceinture d'El Jem, avec tous ses éléments matériels et immatériels, et exploité pour la vente de produits électroménagers et produits divers.

Les oppositions seront acceptées chez la Société acheteuse à l'adresse susmentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 29/7/2023.

2023401927FCCC2

Location gérance libre

Location d'un Fonds de Commerce

Gérance Libre

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances Mornag le 14/7/2023 sous le n° 23301395 quittance n°M046763 Mr Ridha Ben Mohamed Berraës a loué tout le fonds de commerce en gérance libre situé à la rue Moncef Bey Khelidia Ben Arous exploité comme boucherie à Mr Antar Ben Hédi Moslem pour une durée d'un (1) an renouvelable débutant du 01/8/2023 finissant au 31/7/2024.

Cette annonce est parue aux journaux La Presse et Essahafa du 22/7/2023.

2023T00747FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Pouls de la Femme

Sujet : S'occuper des femmes économiquement, culturellement et socialement.

Siège : Rue Ibn Khaldoun n°06 (rue El Askri) El Hamma - 6020 Gabès.

Objectifs :

- Chercher à prêter attention aux affaires féminines et promouvoir le rôle des femmes dans la région et prêter attention à leurs préoccupations tout en contribuant à soutenir les activités économiques, sociales et culturelles

- Contribuer à encourager les femmes à lancer des projets dans tous les domaines

- Contribuer à soutenir les femmes actives, les jeunes femmes, les artisans et les femmes rurales

- Contribuer au soutien des activités économiques, culturelles et sociales

- Contribuer à orienter et guider les femmes dans le domaine économique

- Contribuer à l'éducation des femmes à tous les niveaux.

Membres :

Présidente : Dalila Fattouch

Secrétaire générale : Fatma Neili

Trésorière : Hayet Othmani.

2023T00732APSF1

Constitution du Syndicat des propriétaires des immeubles ezzouhour (i-j-k-l-m) - Tunis

Selon le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale électorale du syndicat des propriétaires des immeubles Ezzouhour (i-j-k-l-m) tenue le 25 décembre 2022, et enregistré au bureau des recettes des finances Ezzouhour - Tunis sous le n°M007362 le 25 janvier 2023 le bureau syndical a été élu comme suit :

Président du Syndicat : Abdelhamid Hammami

Vice-président : Mokhtar Mejri

Secrétaire général : Habib Trabelsi

Trésorier : Mohamed Benrhouma

Trésorier adjoint : Tarek Boubaker

Responsable des relations entre citoyens : Imed Chaoichi

Responsable du nettoyage et de la protection de l'environnement : Naima Sliti.

2023R01877APSF1

Demande de publication d'une annonce relative à la constitution d'une association

Nom de l'association : Our Future

Sujet : scientifique et culturel

Colis N° : RR 410308675 TN

Nous sommes les membres fondateurs de notre future association

- Marwa Garmazi, formatrice principale du Centre de formation professionnelle, présidente de l'association Our Future

- Mme Jamai Mhania ne travaille pas comme secrétaire générale de l'association

- Et M. Naoufel Rmili est conseillé en formation professionnelle et Trésorier de l'association

Nous soumettons cette demande afin de publier une annonce relative à la constitution de notre future association, qui a un caractère scientifique et culturel, et vise à :

- Aider les élèves, les étudiants, les femmes et les diplômés universitaires à développer leurs compétences pédagogiques

- Contribuer à orienter les jeunes dans le domaine scientifique et culturel.

Siège : 49, rue les Jasmins - cité Ennour Kasserine.

2023S00899APSF1

Constitution d'un G.D.A

- Dénomination : Groupement de développement

- Objet : Développement agricole.

- Zone d'intervention : ZELFANE DAWAR LAHIECHRA - Thala - Kasserine

- Siège social : Zelfane.

- Décision de constitution : Récépissé déclaration du G.D.A, délivrée par Mr délégué de Thala en date du 26/3/2023.

- P.C.A : Nizar Hichri.

2023S00905APSF1

Notice d'information

Constitution du syndic des copropriétaires

De la Résidence «KENZA»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndicat des copropriétaires du 3 mars 2023 enregistré à la recette des finances route de Tunis sous le numéro 23801499, la quittance n°M046716 du 19/4/2023, il a été procédé à l'élection des membres du syndicat des copropriétaires de la résidence KENZA sise à la route de Tunis km 3 - Avenue Ibn Nafis - Sfax constitué comme suit :

Présidente du syndic : Mme Nessrine Rekik

Vice Président du syndic : Mr Bassem Hentati

Trésorière : Mme Nouha Ben Salah

Membres : Mr Badreddine Abdelkafi, Mr Mohamed Zaibi, Mr Adnen Zaibi, Mr Samir Medhioub.

2023X00860APSF1

Constitution d'une association

Nom : Chansons Golab pour le patrimoine et le développement.

Siège social : Regueb 9170 Sidi Bouzid.

Objectifs :

- Contribuer à la sensibilisation et à la sensibilisation à la valeur du patrimoine culturel comme l'un des tributaires du développement local durable.

- Contribuer à la préservation, la valorisation et la revitalisation du patrimoine matériel et immatériel.

- Soutenir les efforts de l'Etat pour contribuer à la création d'un développement global et durable.

- Chercher à utiliser les nouvelles technologies pour préserver, enregistrer et documenter le patrimoine culturel.

Contribuer à diffuser la culture du respect du patrimoine et à faire connaître ses praticiens.

Procès-verbal de visite n°3006 en date du 24 mars 2023.

Commission :

Président : Muhammad Zaribi.

Secrétaire générale : Sabah Khadrawi.

Trésorier : Mohamed Nasser Salehi.

2023X00992APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Helma Art Association

Siège social : El Mahassen - Deguesh devant la Bibliothèque Publique 2224 - Tozeur

Organisme gestionnaire :

La présidente de l'association : Rafia Saidi

Secrétaire générale : Dhouha Bousselmi

Trésorière : Yasmin Saidi.

Objectifs :

1- Consolider la conscience culturelle et l'importance des activités culturelles dans l'orientation des jeunes

2- Travailler au service de la communauté culturelle en organisant des activités et des manifestations culturelles dans cette région reculée (région d'El-Mahassen) et en introduisant ses caractéristiques et ses coutumes dans le cadre de la valorisation du patrimoine immatériel.

3- Contribuer à approfondir l'amour du pays et la fierté d'y appartenir et à promouvoir le concept de civisme.

4- Participation à des festivals, manifestations, séminaires et ateliers sous la supervision de spécialistes culturels.

5- Prendre soin des capacités, des compétences et des personnes nécessiteuses de la classe pauvre, et travailler à les réhabiliter et à les préparer à s'adapter aux exigences de la vie.

6- Etablir des relations avec des associations et organismes similaires dans les objectifs.

2023401914APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Nesrine

Siège social : Mrezga Hammamet Nord Gouvernorat de Nabeul

Suivant le PV de l'AGO tenue le 4/9/2022, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 10-01-2023 sous le n°23800152, quittance n°M605185, il a été décidé ce qui suit :

- Approuver le rapport moral et financier du syndic pour la période des années 2020/2021.

- Elire M. Ayed Berhaiem comme président du syndic, M. Noomen Ayadi comme trésorier et Ms Bachar Essahli, Wael Dakhlia, Mme Najet Ben Amar comme membres

- Entériner la décision de fixer la cotisation annuelle de chaque copropriétaire à 400 dinars

- Engager les travaux de peinture de la résidence et demander une cotisation exceptionnelle aux copropriétaires pour le financement dudit projet.

2023T00739APSF2

Syndicat des Propriétaires Immeuble Résidence ESSARH

Sis à la Route Gremda Km 7 Avenue JARRAYA Sfax

Suivant procès-verbal constitutif en date du 6/5/2023, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 12/6/2023, reçu n°M050787 enregistrement n°23801900. Il a été décidé :

- L'approbation sans réserves des rapports financiers et de gestion pour la période allant du 01/01/2017 au 6/5/2023.

- Fixation de la contribution mensuelle des propriétaires.

- Constitution et élection du nouveau bureau de syndic.

La composition du nouveau bureau du syndic est donnée comme suit :

- Monsieur Tarak Moalla : Président

- Madame Serra Gargouri : Trésorière

- Monsieur Mansour Kammoun : Président Adjoint

- Monsieur Karim Sahnoun : Trésorier Adjoint

- Monsieur Hafedh Keskes : Membre

- Monsieur Khaled Moalla : Membre.

2023X00942APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709776 - 7179778

Fax : 71709742

MF : 509782 P/A/P/000

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK (ANCIEN STUSID BANK) dûment représentée par son Directeur Général, immatriculée au registre de commerce sous le Numéro B16641997, Identifiant Unique N E013026 dont le siège social est à Tunis, 32 avenue Hédi Karray, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Partie saisie : 1/ La Société "CLASS" S.A immatriculée au registre de commerce sous le Numéro B1141781997, Identifiant Unique n°0082730G dont le siège social est à l'avenue des Etats Unies d'Amériques n°13 (en sa qualité de débitrice principale)

2/ Abdelkader Ben Amor Ben Haj Houcine Chourou, Président Directeur Général, demeurant au 10 Passage

MAYOU le belvédère Tunis, titulaire de la CIN n°005315003 (en sa qualité de caution réelle solidaire dont la débitrice principale).

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Les immeubles saisis : 1/ L'immeuble objet du TF n° 87400 Tunis dénommé "Louis wananzita dalmas" sis à la rue Essaida Echabaana n°3 Montfleury Tunis d'une superficie totale de 77 m², consistent en un local qui se compose d'un rez-de-chaussée et cinq étages dont 2 locaux commerciaux au rez-de-chaussée et 9 appartements aux 5 étages supérieures.

2/ L'immeuble objet du TF n°115090 Tunis dénommé "JACK Kéké" sis dans une Impasse Rue Achour ALHAFSIA Tunis d'une superficie totale de 219 m², consistent en une grande maison traditionnelle équipée de l'eau et de l'électricité et raccordée à l'ONAS.

Les charges : 1/ la première propriété objet du TF n°87400 Tunis est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (375.000,000 DT) inscrite le 9/6/2007 au profit de la STB.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (350.000,000 DT) inscrite le 9/6/2007 au profit de la STB.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (1080.000,000 DT) inscrite le 5/6/2012 au profit de poursuivant.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (70.000,000 DT) inscrite le 5/6/2012 au profit de poursuivant.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (270.000,000 DT) inscrite le 5/8/2019 au profit de la BTL.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (130.000,000 DT) inscrite le 5/8/2019 au profit de BTL.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 27/3/2023 (vol Tunis 02/23 n°515) au profit du saisissant.

- Location du local sis au 1er étage au profit de Mme Chaibi Raja depuis 26 ans moyennant un loyer de 250.000 d

- Appt au 1er étage occupé par Karim Soumari

- Location Appt au 2ème étage au profit de Mme Elhaouari Zineb depuis 17 ans moyennant un loyer de 180.000 d

- Location Appt au 3ème étage au profit de Mr Mannai Toufik.

- Location Appt au 3ème étage au profit de Mr Boughanmi Sofiene

- Location Appt au 4ème étage au profit de Mme Sassi Rahma moyennant un loyer de 150.000 d

- Location Appt au 5ème étage au profit de Mme Boulahem Salouha.

2/ la deuxième propriété objet du TF n°115090 Tunis dénommé" JACK KéKé" est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (1080.000,000 DT) inscrite le 5/6/2012 au profit de poursuivant.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (270.000,000 DT) inscrite le 5/8/2019 au profit de la BTL.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (130.000,000 DT) inscrite le 5/8/2019 au profit de BTL.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 27/3/2023 (vol Tunis 02/23 n°517) au profit du saisissant.

Mise a prix : 1/ La mise à prix de L'immeuble objet du TF n°87400 Tunis dénommé "Louis wananzita dalmas" est fixée à (247.134,069 D'T),

2/ La mise à prix de L'immeuble objet du TF n°115090 Tunis dénommé "JACK KéKé" est fixée à (186.124,059 DT). Soit un total de 433.258.128d

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 29/8/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance du Tunis1 sis à Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance du Tunis1.

2023T00734VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 709776 - 71709778

Fax : 71 709 742

MF : 509782 P/A/P/000

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex Société Générale de Recouvrement Des Créances (SGRC) dûment représentée par son Directeur Général, SA, ayant son siège social à Tunis rue Alain Savary n° 67 Immeuble B 2ème étage Cité Identifiant unique n°0788628 G ; élisant domicile au Cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached n°38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

La partie saisie : 1/ Société CENTRALE LAITIERE DE BEJA 'VAGA', SA, dont le siège est situé à Sidi Esshili - Béja Identifiant unique 0462941 G (En Sa qualité de débitrice principale).

2/ Amor ben Ammar Ben Youssef Kouki, CIN n°02161063 son domicile est situé à Sidi Esshili - Béja.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble possédé par Amor Kouki ; d'une superficie totale de 01 h 28 Ar et 18 Cen (12818 m²) bordé au nord par la route principale allant de Beja vers Jendouba ; au sud chemin Agricole à l'Est la route principale allant de Béja vers Teboursouk et à l'Ouest la Parcelle N6. Sur lequel est

édifiée la société CENTRALE LAITIERE DE BEJA avec une Usine; une administration; une station d'épuration d'eau.

Les charges : L'immeuble saisi n'est grevé d'aucune charge.

Mise à prix après déduction de 40% : La mise à prix est fixée à (1.570.740,000 D)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 31/8/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers ayant obtenu l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Béja.

2023T00735VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

1) Demandeur : Monsieur Fadhel el Ghodben titulaire de la C.I.N n°00254723 en date du 6/4/2008 demeurant à la rue Assed Ibn El Forat Dar Chaabane Nabeul.

2) Défendeur : Kamel ben Mohamed Aissa titulaire de la C.I.N n°5127309 demeurant à la rue les orangers Dar Chaabane Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Radhouane Ayari avocat auprès de la cour d'appel, dont le cabinet sis au n°3 rue de Tazarka Nabeul.

4) Immeuble objet l'adjudication (suivant description de l'expert commis Monsieur Mohamed Naceur Mejdi) il s'agit de la moitié des parts indivises de l'immeuble non immatriculé sis à Dar Chaabane plus précisément au bord de la rue de la République sous le n°59 au nord la propriété des héritiers Salem ben Hmida à l'est la propriété des héritiers el hadj Hmida et à l'ouest une impasse l'immeuble est d'une superficie de 150m² il se compose d'un rez-de-chaussée exploité comme magasin selon le rapport d'expertise ordonnée par Monsieur le Président du tribunal de première instance de Nabeul sous le numéro 8838 en date du 30/5/2022 portant la mise à jour de l'expertise judiciaire objet de la requête n° 60756 en date du 8/4/2021, notifié par le biais du huissier de justice Helmi Belgaith en date du 16/4/2021 sous le n°15458.

5) Mise à prix : l'expert mandaté a évalué la totalité du rez-de-chaussée à cent quatre vingt huit mille dinars (188.000.000d) et il a précisé que la valeur des parts indivises objet de l'adjudication revenant à monsieur Kamel Aissa s'élève à quatre vingt quatorze mille dinars (94.000.000d) sans les frais de poursuite qui seront déterminées le jour de l'audience.

Au vue de ceci la mise à prix de la totalité des parts indivises propriété du défendeur objet de la saisie immobilière est évaluée à quatre vingt quatorze mille dinars (94.000.000d).

6) Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu auprès de la chambre des ventes Immobilières du tribunal de Première instance de Nabeul sise à la rue Taieb M'hiri Nabeul, est ce le mercredi vingt trois août 2023 (23/8/2023) à partir de neuf heures (9h) du matin.

7) Consultation du cahier des charges et visite de l'immeuble objet de l'adjudication :

Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Radhouane Ayari avocat à la cour d'appel, sis N°3 rue de Tazarka Nabeul la visite de l'immeuble objet de l'adjudication est possible pendant les jours et les heures ouvrables.

8) Les conditions de participation à l'adjudication :

1/ Tout participant doit fournir au moins le (1/3) de la mise à prix en le consignant auprès de la caisse des dépôts et des consignations, ou par la présentation d'un chèque certifié ou par la présentation d'une caution bancaire irrévocable.

2/ Pour les étrangers ils doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

3/ Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat auprès de la cour d'appel ou auprès de la cour de cassation.

2023T00740VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

1/ Demandeur : Monsieur Khaled El Hichri, Titulaire de la CIN n°00495214 demeurant à Nabeul.

2/ Défendeur : Hanen Bent Ali Bouganjeh, Titulaire de la CIN n°08139044 demeurant à Nabeul.

3/ Avocat poursuivant : Maître Radhouane Ayari Avocat auprès de la cour d'appel, dont le Cabinet sis au n°3 Rue de Tazarka Nabeul MF : 1089736/B

4/ Immeuble objet de l'adjudication (suivant description de l'expert mandaté Monsieur Sadok Daoud. Il s'agit d'un terrain agricole arboré par des oliviers d'une superficie de deux (2) hectares lot n°1 du titre foncier dénommé «Khaled» numéro 619228 Nabeul titre mère n°563180 Nabeul sis à El Haouaria prés de Nabeul ville.

5/ Mise à prix : L'expert mandaté a évalué la totalité du terrain à cent vingt mille dinars (120.000.000) selon le rapport d'expertise ordonné par Monsieur le président du tribunal de première instance de Nabeul numéro 88838 en date du 14/11/2022 sans les frais de poursuite qui seront déterminés le jour de l'audience.

6/ Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu auprès de la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Nabeul sise à la rue Taieb M'hiri Nabeul, et ce le mardi vingt deux Août 2023 (22/8/2023) à partir de neuf heures (9h) du matin affaire n°810.

7/ Consultation du cahier des charges et visite de l'immeuble objet de l'adjudication :

Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

La visite de l'immeuble objet de l'adjudication est possible pendant les jours et les heures ouvrables.

8/ Les conditions de participation à l'adjudication :

1/ Tout participant doit fournir au moins le (1/3) de la mise à prix en le consignant auprès de la caisse des dépôts et des consignations, ou par la présentation d'un chèque certifié ou par la présentation d'une caution bancaire irrévocable.

2/ Pour les étrangers ils doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le Gouverneur de Nabeul.

3/ Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un Avocat auprès de la cour d'appel ou auprès de la cour de cassation.

2023T00741VEPA1

Vente à l'enchère publique d'un immeuble

Le poursuivant : Monsieur Najem ben Mohamed Belhaj.

La partie saisie : Monsieur Mounir ben Mohamed Chérif el Galmami son siège est désigné chez son avocat Maître Mohamed Ben Smida, 66 avenue bab bnet Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Tlili Makrem 21 Rue Bir Laajar bab bnet Tunis.

Immeuble mis en vente : Suivant le rapport d'expertise effectué le 30/01/2023 par l'expert Mohamed Nacer Mejdi par suite à l'ordonnance sur requête n°3717 ordonnée par le président du tribunal de première instance de Tunis le 13/9/2022. L'immeuble est un terrain situé à la zone résidentielle et commerciale de l'Aouina au bord de deux rues (el ward et ibn zid). Ce terrain est composé d'un rez-de-chaussée commercial et 2 étages d'habitation objet de titre foncier n°103426 Tunis dune superficie de 466715230 parties dont la partie saisie possède 200 m² dans l'indivision.

1- La superficie de rez-de-chaussée : 177m².

2- La superficie de 1er étage : 170m².

3- La superficie de 2ème étage 170m².

4- Escalier : superficie 170m².

Plusieurs prénotations conservent leurs effets sur l'immeuble.

Mise à prix : la mise à prix est fixée sur toutes les parties indivises revenant au débiteur Monsieur Mounir Ben Mohamed Chérif el Galmami dans l'immeuble objet de titre foncier n°103426 Tunis est à un Million cent trente milles six cent dinars (1.130.600.000) suivant rapport d'expertise.

Date et lieu de la vente : la vente des parties indivises revenant à la partie saisie décrite ci haut en un seul lot à la séance du mardi vingt neuf Août deux mille vingt trois (29/8/2023) à neuf heures et suivants à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis affaire n°8284.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours pendant les heures de travail comme il est possible de consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal et au bureau de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

2023R01886VEPA1

Vente aux enchères publiques (Parties indivises)

Après rabais de 40%

Cabinet maître Wadie Ben Ali

Avocat à la cour de cassation à KEBILI

Tél : 75492504

Partie saisissante : Mr Mustafa Draouil, CIN 04865317, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Kebili en qualité de créancier.

Partie saisie : Mr Walid Moftah ; CIN : 04893005 ; fonctionnaire, demeurant à Kebili.

- en qualité débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Ali Wadie Avocat, Immeuble Elmaguzaoui. 2ème étage, 4200 Kebili. M/F 0987573S.

L'objet de la vente : 23255.667 parts indivises De la propriété dénommée Fathiya objet du titre foncier 31436 Kebili avec une superficie de soixante-dix mille soixante-sept mètres carrés. (70067 m²) 70067 parts contenant 185 de palmiers DEGLA en cours de production, 70 palmiers moyens, et 100 petits palmiers, plusieurs arbres fruitiers de pêches, grenades, figues, raisins et olives, à un puits d'eau avec une pompe émergée 7,5cv (énergie solaire) et un réservoir d'eau, avec un entrepôt pour la collecte de matériaux agricoles. La propriété est délimitée au Sud: Une route agricole et ensuite un lot n°02, zone Jemna sous la lettre C4, à l'ouest : un lot n°04 zone Jemna C4 en à l'est : Sabkha, au nord : Sabkha.

Mise à prix : suite à la décision rendue le 26/6/2023 par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Kebili dans l'affaire 155 de rabaisser la mise à prix de 40% elle sera fixée à cent dix huit mille et trois cents clinquantes trois dinars 600 millimes (118353.600dt) hors frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 23 Août 2023 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Kebili.

Charges grevant la propriété.

Inscription valant saisie immobilière en faveur de Mr Mohamed ben Ali Bendhifallah ; agriculteur, demeurant à Ben Gardane, en date du 5/10/2022, dossier 05/2022 n°540 ; sur 23255.667 parts indivises de la totalité 70067 parts de la propriété 31436 Kebili.

Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 39.451.200 DT.

La visite des lieux : la visite de terrain saisis pourra avoir lieu tous les jours, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Kebili où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Ben Ali Wadie selon l'horaire administratif.

2023R01892VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude maître Riadh Ahmadi

Avocat prés la cour de cassation

06, cité municipale 1er étage Hammam-Lif

Tél : 71 437 974

Fax : 71 211 263

Mat fisc : 000/P/A/818776/M

Poursuivant : Hasna Belhaj son domicile élu à étude maître Riadh Ahmadi avocat prés la cour de cassation, 06 cité municipale 1er étage Hammam-Lif.

Partie saisie : Habib Hadoud, domicilié à l'Avenue Elbassatine prés Nadhif Boumhal.

Avocat poursuivant : maître Riadh Ahmadi avocat prés la cour de cassation, 06 cité municipale 1er étage Hammam-Lif.

Immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit 160 parts du titre foncier n°42325 Ben Arous nommé «saniet nabli» constitué d'un immeuble au rez-de-chaussée avec 2 chambres et un salon et une cuisine et une salle de bain à l'extérieur (la superficie de l'immeuble bâtie est de 120 m).

Mise à prix : la mise à prix est de cent soixante deux mille deux cent trente deux dinars 162.232.000 outre les frais de poursuite et honoraires d'avocat qui seront évalués le jour de l'audience.

Date et lieu de l'audience : le mercredi 23/8/2023 à partir de 9 h du matin devant la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

2023R01896VEPA1

Vente aux enchères publiques de part indivise d'un immeuble immatriculé

Et d'un immeuble immatriculé Suite à la réduction de la mise à prix de 40%

Office Maître Chouikhi Fathia

Avocat à Médenine

Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine

Tél. : 75648.400

Le créancier saisissant : Wifak International Bank (ex Société el Wifack leasing), en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce sous le numéro B134782002 au tribunal de 1ère instance de Médenine dont le siège social sis à l'avenue Habib Bourguiba Médenine 4100 ayant élu adresse près de son avocat Maître Fathia Chouikhi avocat à Médenine sis Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine en sa qualité de créancier.

Le débiteur saisi : Jamel ben Béchir ben Abdallah Cheyeb, ouvrier, demeurant à l'avenue Ali Ebn Abi Taleb Jamna Kebelli.

Avocat saisissant : Maître, Fathia Chouikhi - Avocat près de la cour de cassation - sis à Immeuble Korchid Centre - 4ème étage - Médenine / Tél : 75.648.400

Immeuble objet de vente : le saisi consiste en :

1/ Toute la part indivise du terrain nommé ANDALIB objet de titre foncier n°31365 Kebeli sis à la région Jemna délégation Kebelli sud gouvernorat kebelli situé sur la rue pavée qui relie entre Jemna et kebelli et qui s'éloigne de région Jemna du côté nord environ 600m se composant de l'ensemble de 36944 parts indivises de l'ensemble du terrain dont la superficie totale est estimée de 274452 m², sa partition générale 274452 parts). Consistant en une terre blanche à titre agricole qui contient du côté ouest une terre plantée palmier d'une superficie de 14833 m² et qui contient une terre du côté ouest d'une superficie 1.5 hectare plantée palmier et le reste du terrain consiste en une terre blanche vide de toutes les coordonnées, déposé à la direction régionale de la propriété foncière de kebelli en date du 23/3/2021 livre de dépôt à kebelli, volume n°01/2021 sous le n°2072.

Délimité : au nord : espace au long de 1497.23 m, le sud : espace au long de 963.97; à l'est : route agricole au long de 307.10m, à l'ouest : route de Jemna kebelli au long de 357.90 m.

2/ Tout le terrain nommé JAMEL objet de titre foncier n°31423 kebelli composé d'une terre blanche à titre agricole sis à région Jemna délégation kebelli sud gouvernorat kebelli d'une superficie de 11811 m², nombre des lots 01, lot n°6.

Déposé à la direction régionale de la propriété foncière de kebelli en date de 4/11/2019 livre de dépôt à kebelli volume n°01/2019 sous le n°3289.

Délimité : au nord : pièce n°07 au long de 24.14 m dans une partie et au long de 48.46 dans tille autre partie, le sud : terre pavée qui relie Jemna et Clouamn au long de 70.57 m; à l'est pièce n°05 au long de 243.52 m, à l'ouest : pièce n°07 au long de 77 m dans une partie et au long de 133.56 dans une autre partie.

Prix d'ouverture après la décision de réduction de 40 % : quarante neuf mille trois cent huit dinars (49.308.000) selon la décision de Tribunal de Première Instance de Kebelli avec les frais désignés par le Tribunal de 2.592.020d avec les frais désignés par le Tribunal.

Date et lieu de vente : le lundi 4/9/2023 à partir du 9h et suivante devant la chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de première Instance de kebelli.

Visite de l'Immobilier : Tous les jours de la semaine pendant les horaires du travail. Pour consulter le Cahier des charges, vous pouvez le demander soit auprès du Greffe du Tribunal ou au bureau de l'avocat chargé d'effectuer les poursuites.

Pour participer à l'enchère, l'enchérisseur devait assurer le 1/3 du prix d'ouverture ou présenter un chèque avec provision.

Les Ressortissants Etrangers ne peuvent participer à l'enchère qu'après l'obtention d'une autorisation délivrée par Mr le gouverneur.

2023R01899VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Brahim Hichri

Avocat prés la cour d'appel

21 Avenue de France 2013 Ben Arous

Tél : 97 611 122

Fax : 71 380 868

Matricule fiscal : 519121 L/A/P/000

Email : Contact.cabinetbrahim@gmail.com

I) Le saisissant :

1) Aicha Riahi

II) La partie saisie :

1) El Hattab ben Sassi Riahi ouvrier à l'étranger titulaire de la C.I.N n°00592279 élisant domicile chez Zina Riahi résidante au 16 Rue Assaada Mégrine Chaker Ben Arous.

2) Zouhair Ben Sassi Riahi ouvrier à l'étranger titulaire de la C.I.N n°00754985 élisant domicile chez Zina Riahi résidante au 16 Rue Assaada Mégrine Chaker Ben Arous.

3) Zina bint Sassi Riahi (C.I.N inconnue) résidante au 16 Rue Assaada Mégrine Chaker Ben Arous.

4) Mohamed ben Sassi Riahi titulaire de la C.I.N n°00148653 résidant au 9 rue Kortouba Mégrine Chaker Ben Arous.

5) Salah ben Sassi Riahi titulaire de la C.I.N n°00101473 résidant au 9 rue Kortouba Mégrine cité Chaker Ben Arous.

III) L'avocat poursuivant :

Maître Brahim Hichri avocat ayant son étude au 21 Avenue de France Ben Arous.

IV) Désignation des Immeubles saisis :

Les biens objet de l'adjudication constituent deux parcelles de terrains et deux appartements sis à la rue Kortouba Mégrine Chaker gouvernorat de Ben Arous ils sont des immeubles limitrophes dites :

1) Myriam objet du T.F 58579 Ben Arous, il s'agit de la parcelle 6 d'une superficie de 21 m² (terrain nu).

2) Myriam II objet du T.F 58580 Ben Arous, il s'agit de la parcelle 7 d'une superficie de 17 m² (terrain nu) au dos des autres immeubles.

3) Myriam III objet du T.F 58581 Ben Arous, il s'agit d'un appartement au rez-de-chaussée d'une surface couverte de 68 m² composé de (salle de séjour, deux chambres, cuisine; et salle de bain)

4) Myriam IV objet du T.F 58582 Ben Arous, il s'agit d'un appartement au rez-de-chaussée d'une surface couverte de 65 m² limitrophe de l'appartement précédent composé de (salle de séjour, deux chambres, cuisine ; et salle de bain).

V) Mise à prix :

Le prix de la totalité des biens objet de l'adjudication est fixé à deux cents douze milles quarante neuf dinars cinq cents millimes (212.049.500) conformément au rapport d'expertise complémentaire rédigé par l'expert Mohamed ARFA en date du 16/01/2023 suivant ordonnance sur requête n°88385 émanant du président du tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 12/12/2022.

VI) Date et lieu de l'enchère :

L'adjudication se fera à la salle des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le mercredi 30/8/2023 à partir de 9 heures du matin.

VII) Visite et constat des lieux :

Tous les jours de la semaine après permission et pour de plus amples informations contacter le tribunal de 1ère instance de Ben Arous, ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

NB : Toute personne voulant participer aux enchères devra au préalable consigner le tiers de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou caution bancaire irrévocable.

2023R01908VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante :

Houda Bent Abderraouf Bouslama qui a désigné son domicile au bureau de son avocat maître Fredj Boukef Avocat de la cour de cassation sis à la rue sœur Joséphine Sousse (MF 0932136A/P/000).

Partie saisie : Hamdi Ben Fethi Jardak demeurant à Roald Amundsens vei 175 B, 1658 Fredrikstad -NORVEGE.

Avocat poursuivant : maître Fredj Boukef, demeurant à son bureau sis à la rue sœur Joséphine Sousse (MF 0932136 A/P/000).

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du lot n°19 du lotissement n°6965 approuve par la municipalité du lieu le 15/12/1997 sa forme est pseudo rectangulaire possède une entrée du coté sud et une entrée du coté ouest et il est jumelé du coté nord clôturé de tous les cotés sis à l'angle de la rue ettaoufik et une rue adjacente à l'intérieur du périmètre communal de chott mariem sur lequel a été bâti un immeuble d'habitation moderne et cossue composée de trois étages et l'immeuble objet de la saisie représente les parts indivises appartenant à la partie saisie dont le nombre est 363 parts de la totalité des 17381 parts composant le titre foncier n°19290 Sousse dénommé «halk el menjel III».

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cinq cent quatre vingt quatorze mille et quatre cent cinquante dinars (594.450 DT) auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 5/9/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 sis à Sahloul à Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

Pour plus d'informations il est possible de consulter le cahier de conditions de vente déposé au tribunal de première instance de Sousse ou bien au bureau de l'avocat poursuivant.

Pour participer à l'adjudication il faut déposer le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou bien une garantie bancaire à première

demande et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur de la région.

2023S00907VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière et après une déclaration de surenchère

Ben Amira Hichem

Avocat

Avenue de l'Armée, Imm. Laadhar Sfax

Téléphone : 74299700

Identifiant unique : 0982320A

Créancier saisissant :

TUNISIAN SAUDI BANK, société anonyme, dont le siège social est à Tunis, 32 Avenue Hédi Karray 1082 Tunis cité Elmahrajen 1002 Tunis, identifiant unique 0013026E, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkefi Fatma, Av Taieb Mhiri im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Mohamed Ben Abdelhamid Krichen, tunisien, commerçant, titulaire de la CIN n°01326286 titulaire de l'entreprise Hmid metal titulaire d'identifiant unique n°0931707k demeurant à la route de taniour Km 1,5 station Kaied Est Sfax et à l'Av Jamel Eddine El Afghani cité industrielle Poudrière 1 Sfax et à son domicile élu chez son avocat Hichem Ben Amira à 39 boulevard militaire imm Athar Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Abdelkefi Fatma, Av Taeb Mhiri im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Description de l'immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain sis à Sfax Route de Taniour Klm 2, Sfax d'une superficie de 352,63 mètres carrés, semi rectangulaire, au milieu duquel se trouve une maison composée d'un rez-de-chaussée avec un étage, indépendant les uns des autres. Le terrain se trouve après Qassas n°5 et avant la zone d'Al-Basha, et sur la gauche en direction de ladite route. L'accès à l'immeuble se fait par rue Fès, et à travers une autre rue impasse nommée Suleiman Al-Mahri. Il est limité à l'ouest par Ismail Trabelsi, au Nord par Ali Krichan, à l'est par Krichan autre fois et actuellement par Chaker. Il est limité au sud par rue impasse Suleiman al-Mahri par lequel son entrée. La parcelle de terrain mesure du sud au nord des deux cotés est et ouest, 19,70 mètres, et de l'est et à l'ouest, du coté sud 18 mètres, et du coté Nord 17,80 mètres. La propriété contient un rez-de-chaussée. Il contient une porte en fer de deux volets qui mène à un espace au sol de carrés de carrelages, qui mène à une véranda sud ouest. La première porte mène à un hall, un séjour puis une entrée menant à un hall et une pièce et au coin sud du hall un espace de stockage, une troisième chambre, un espace non couvert et une quatrième chambre, une cuisine, un coin sanitaire et une salle de bain équipée. L'équipement sanitaire est de coût moyen. La deuxième porte à la véranda, mène à un espace de stockage. La superficie du rez-de-chaussée est d'environ 201,92 mètres carrés. Quant à l'étage, on y accède par des escaliers non couverts dont le sol est en carrelage et il contient un couloir à l'entrée, à gauche une salle de bain équipée de coût moyen, au bout du couloir, la cuisine équipée avec une porte qui mène au reste du toit du rez-de-chaussée, il comporte un séjour, une chambre à coucher, un salon. La superficie de l'étage supérieur fait environ 120,18 mètres carrés. Chaque étage dispose d'un compteur d'eau d'électricité, de gaz naturel, un téléphone et un réseau d'assainissement public, ce qui rend le local d'un état proche du bien, son bâtiment est très ancien et nécessite une intervention urgente pour l'entretien. Ses murs intérieurs et extérieurs sont cimentes et peint. Les portes et fenêtres en bois protégées par des fers de protection.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée après la déclaration de surenchère à deux cent dix-sept mille huit cent trente-cinq dinars (217.835,000 d). Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers de ce montant avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges :

- Hypothèque au profit de la TSB en garantie d'un montant de 690 mille dinars

- Hypothèque au profit de la TSB en garantie d'un montant de 400 mille dinars.

Audience et Tribunal de l'Adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi quatre septembre deux mille vingt trois (4/9/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax1 sis à la rue Victor Hugo Sfax (le numéro de surenchère est 5728).

NB :

La visite de l'immeuble saisi aura lieu tous les jours, pour d'autres renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax1 où a été déposé le cahier des charges ainsi que l'étude de l'avocat poursuivant Maître Abdelkefi Fatma, Av Taieb Mhiri im. Jawhara 2ème étage Sfax.

2023X00986VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Zaghdene Morad

Avocat auprès de la cour de cassation

14 Avenue Dag Hammarskjöld deuxième étage Sfax

Partie poursuivante : Monsieur Dhieb Mohamed son domicile au bureau d'avocat Maître Zaghdene MORAD; avocat auprès de la cour de cassation, 14 Avenue Dag Hammarskjöld deuxième étage Sfax.

Partie poursuivie : Dhieb Zouhir dont le domicile route d'Elain Klm 7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Zaghdene MORAD avocat auprès de la cour de cassation, 14 Avenue Dag Hammarskjöld Deuxième Etage Sfax.

Description de l'immeuble : L'immobilier est représenté par un terrain blanc avec une forme déformée de l'immobilier situé à QARMADA ROAD, km 18, qui appartient au roi, Zuhair Diab, qui habite à al AIN ROAD, km 7 Ben Halima Center, Sfax, d'une superficie totale d'environ 4739 mètres carrés. A L'Est, il est d'environ 131 mètres, car il se connecte au coin à partir duquel la mesure commence, et c'est du reste de sa pièce, qui s'exprime par le reste de sa pièce, qui s'exprime par le reste de la section orientale.

Le bien bordé de la qiblah de la parcelle n°295 de l'arpentage obligatoire, la zone AL-AABED, LETTRE «A» DE LA MAIN D'AL-HADI BOUAYAD, et à L'EST par la route QARMADA ET JOFA, la parcelle n°296 DE L'ARPENTAGE OBLIGATOIRE, LA ZONE AL-AABED, LA LETTRE «A» de la main du RECHERCHE ZUHAIR DIDAB, et à l'Ouest, la parcelle n°311 de l'arpentage obligatoire, la zone AL-Aabed, la lettre "A" dans la main D'AL-SHARFI.

Prix d'ouverture : Le prix d'ouverture a été fixé à soixante et onze mille quatre-vingt-cinq dinars (71 085 000 D), outre les frais de justice estimés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Il est situé à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2, le matin du mercredi correspondant au trente août de l'an vingt-trois et deux mille (30/8/2023) à neuf heures du matin et les suivantes.

Visite de l'immeuble : Le bien peut être visité tous les jours de la semaine et le cahier des charges est consultable au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2, ou chez l'avocat chargé des procédures de vente.

NB : Il n'est possible de participer aux enchères qu'en sécurisant un tiers du prix d'ouverture, qui est inclus dans un chèque atteste de sa fidélité, et dont le bénéficiaire est l'avocat chargé des poursuites et l'obtention d'une licence de l'état pour les non tunisiens.

2023X00987VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière après réduction du prix de vente de 40 %

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 28/8/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 1 rue Abu El Kacem Echebbi à Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis à la rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis et dont le bien a été saisi :

1- Mohamed Nasr ben Hsine Gharbi demeurant à la route de Menzel Chaker km 1,5 impasse el Firma Sfax et à la route de Tunis km 4 rocade el Haffara Sfax titulaire de la CIN n°01263498.

2- Mehrzia El Gharbi épouse de Mohamed Nasr El Gharbi demeurant à la route de Soukkra km 3 impasse Zouari et à la route de Tunis km 4 rocade el Haffara Sfax. Titulaire de la CIN n°01323597.

Bien objet de la vente aux enchères :

La totalité de la propriété d'une superficie de 167 m², dénommée «El Hana» objet du titre foncier n° 49117 Sfax situé à la route de Tunis km 4 rocade el Haffara à l'angle d'une rue, gouvernorat de Sfax appartenant à la moitié et dans l'indivision aux deux débiteurs. Elle consiste en une habitation «dar» ouvrant sur le nord. La surface du bâtie est d'environ 108m². Elle est composée d'un salon deux chambres une salle centrale une cuisine une salle de bain et une véranda.

La propriété est délimitée au sud par la propriété appartenant à Ezzarga à l'est Charfeddine au nord une rue d'où son entrée et un voisin chacun d'une part à l'ouest la propriété appartenant à Boujneh.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 42.420,000 dinars

Expert désigné : Mr Taieb ben Othmen n° tél 98438906

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00994VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 30/8/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 2 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax el Jadida à Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Fathi Ben Brahim Abid demeurant à la route Saltnia km 4 chez studio Msakni Sfax titulaire de la CIN n°05353783.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise sur la route de Gabès km 24 localité de bou-ekkazine Sfax d'une superficie de 14978 m², clôturée de ses quatre cotés ; et qui est exploitée par le débiteur saisi pour l'élevage des bovins.

La propriété est délimitée au sud par une route goudronnée d'où son entrée, à l'est une rue, au nord une propriété appartenant à une tierce personne à l'ouest la parcelle 197.

Il existe à l'angle sud - est de la propriété un dépôt en charpente d'une superficie de 391 m² d'une hauteur d'environ 5 m ; il existe à son angle sud-ouest une bâtisse de 81 m² comprenant un logement composé d'une véranda côté sud-est; une autre véranda coté sud-ouest ; une salle de réception, un couloir, une chambre côté nord, une salle d'eau, un escalier à l'extérieur menant au toit, elle comprend aussi un préau sur toute la clôture du terrain dédié à l'élevage des bovins.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : quatre cent mille dinars (400.000,000 dinars)

Expert désigné : Mr Ilyes Medhioub n° téléphone 98414411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2023X00995VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tél : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Zied Ben Salah Jerbi CIN n°05343492 sis à résidence Edhamen - immeuble giroflée Bloc B 01 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane Menzah7 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : 1/ La totalité du titre foncier n°29592 Ariana constituant un appartement n°A51 au 5ème étage de la résidence Sadrabaal sise au 120 avenue Hédi Nouira Cité Ennasr 2 composé d'une chambre en mosaïque marbré, un salon en marbre tels, salle de bain, cuisine et séchoir le tout d'une superficie de 44 m² avec les parties communes égal à 126/6350 dans le titre foncier 19664 Ariana, l'appartement est bien entretenu équipé de chauffage central et de climatiseur Split. L'immeuble avec escalier et ascenseur, composé d'un sous sol, rez-de-chaussée et 5 étages.

2/ La totalité des parts égales à 350 parts indivises du titre foncier n°70842 Ariana constituant une parcelle de terrain nu pour habitation délimitée sise au Rous Elhrayek Mnihla route de Bizerte Gouvernorat Ariana.

Les charges :

* Titre 29592 Ariana

- Hypothèque de 99.826 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 45.376 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

- Loué à autrui pour 750d par mois.

* Les 350 parts du titre 70842 Ariana

- Hypothèque de 81.673 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts.

- Hypothèque de 45.376 D au profit d'Amen Bank sur la totalité des parts.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix du titre 29592 Ariana est fixée à cent cinquante cinq mille dinars (155.000 D.000).

La mise à prix des 350 parts indivises dans le titre 70842 Ariana est fixée à quatre vingt dix mille neuf cent quatre vingt neuf dinars 150 millimes (90.989 D 150).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 28/8/2023 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023401915VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 93 0340/T

Tél : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sise au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société AURES AUTO (Avant la société tunisienne des automobiles CITROEN STAC) sise au 28 rue 8600 zone industrielle Charguia Tunis Carthage.

Avocat poursuivant : Maître Fatma BELGHITH sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : *La totalité du titre foncier n°132946 Tunis d'une superficie de 2478 m² sis impasse Masinissa issue de l'avenue Taieb Mhiri Gammart La Marsa à une rue de la mer sur lequel est édifié une villa de type américain composée d'un rez-de-chaussée et un étage de superficie couverte 774m² avec sol marbré, les portes en bois; les fenêtres en aluminium le plafond de l'entrée avec bois garni.

Le rez-de-chaussée de 404m² est composé d'un hall, salon, salle à manger, 2ème salon, cuisine, débarras, salle de bain, et des escaliers qui mènent à l'étage d'une superficie 370m² composé d'un hall, deux chambres avec douche et chambre dressing salle de bain, salon, et deux autres chambres avec salle de bain et dressing.

Un bâtiment extérieur de deux étages de 58 m² avec un rez-de-chaussée qui se compose d'une chambre, cuisine et des escaliers qui mènent à l'étage composé d'une chambre et toilette.

Chambre à linge et dépôt de 18m² de superficie.

Piscine vue sur mer.

Place de voiture de 78m².

Pergola de 57m² surface marbré avec vue sur mer et piscine

Studio de 89m² composé de 2 chambres, kitchenette douche et toilette.

Beau Jardin avec niveau vu que le terrain est situé sur un plateau.

La totalité du titre foncier n°129059 Tunis d'une superficie de 422 m² sis à l'impasse Masinissa issue de l'avenue Taieb Mhiri Gammart La Marsa à une rue de la mer sur lequel est édifié un bâtiment de 80m² composé de 2 chambres et toilette avec un garage de 20m² mal entretenu, l'issu se fait par la villa édifiée sur le titre foncier 132946 Tunis.

Les charges :

- Droit de servitude pour préserver le caractère architectural arabe sur les des deux titres.

- Hypothèque de 2.346.666,000 D au profit d'Amen Bank sur les deux titres.

- Hypothèque de 7.752.000,000 D au profit de STB sur les deux titres.

- Hypothèque de 13.500.000,000 D au profit de BH sur les deux titres.

- Hypothèque de 720.000,000 D au profit de BH sur les deux titres.

- Hypothèque de 5.850.000,000 D au profit de STB sur les deux titres.

- Hypothèque de 5.300.000,000 D au profit de BTE sur le titre 129059 Tunis.

- Hypothèque de 1.448.000,000 D au profit de STB sur les deux titres.

- Hypothèque de 3.150.000,000 D au profit de STB sur les deux titres.

- Hypothèque de 26.300.000,000 D au profit de BH sur les deux titres.

- Hypothèque de 51.100.000,000 D au profit de BH sur les deux titres.

- Hypothèque de 9.700.000,000 D au profit de BH sur les deux titres.

- Hypothèque de 9.700.000,000 D au profit de BH sur les deux titres.

- Hypothèque de 11.622.900,000 D au profit de BH sur les deux titres.

- Saisie conservatoire de 1.611.143.449 D au profit de BT sur les deux titres.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank sur les des deux titres.

- Saisie immobilière au profit de la STB sur les deux titres.

Mise à prix :

La mise à prix du titre foncier 132946 Tunis est fixée à onze millions sept cent soixante dix sept mille trois cent dix neuf dinars 698 millimes (11.777.319 D.698).

La mise à prix du titre foncier 129059 Tunis est fixée à un million sept cent soixante huit mille cinq cent cinquante quatre dinars 202 millimes (1.768.554 D202).

La mise à prix globale des deux titres fonciers est fixée à treize millions cinq cent quarante cinq mille huit cent soixante treize dinars 900 millimes (13.545.873D900)

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 29/8/2023 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023401916VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40 %

La partie poursuivante : Arab Tunisian Bank; SA représentée par son président directeur général ; dont le siège social est à Tunis 9 rue Hédi Nuira, RC : B167001997.

La société MARBRERIE M.O.N SARL dont le siège social est situé à Ben Arous El Khelidia inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le n° B 2489392007 matricule fiscal 103096 W. - L'emprunteur.

La partie saisie : La société menuiserie en aluminium "MENUI ALU" SA dont le siège social est situé à Ben Arous El Khelidia inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le n°B1126801997 matricule fiscal 6649 P.

L'Avocat poursuivant : Maître Arifi Besma ; Avocat à la cour de cassation, route Mornaguia rue 4657 et 42574 Sejoumi ; MF 0988998/V.

Propriété saisie : L'immeuble objet du titre foncier n° 5482 Ben Arous dénommé "FATMA" objet du titre foncier n°5482 Ben Arous d'une superficie de 19100 mètres carrés constituée de trois parcelles 55-51 et

53 situé à la zone industrielle Khelidia Ben Arous sur lequel est édifié les constructions suivantes :

La parcelle n°55 est d'une superficie 9070 mètres carrés se compose d'une entrée extérieure menant à une cour contenant des unités de production. La première unité est à gauche de l'intérieur et elle contient un bâtiment administratif, suivi d'un atelier avec une toiture métallique, puis un second espace sous forme d'atelier puis un troisième espace. Ces espaces sont utilisés pour produire du marbre poli et il a toutes les exigences de travail de la machine lourde et des grues montées sur rails et le reste de l'espace a une quantité de marbre sous forme de moules.

Les parcelles n°51 et 53 sont d'une superficie 10030 mètres carrés. Ce sont deux pièces adjacentes situées du coté sud de la parcelle 55 séparées par des canaux et contenant des espaces sous forme d'ateliers leur toiture est métallique. Le hall d'entrée a des bases en béton pour l'Installation de machinerie lourde à haute résistance. Le reste de la parcelle se compose d'un vaste espace avec du marbre en forme de moules et clôturé.

Mise à prix : Après réduction de 40 % la mise à prix est portée à (2. 707. 017. 660) Frais et honoraires d'Avocat en sus

Date et lieu de la vente : La vente de la propriété aura lieux le mercredi 30 août 2023 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de la première instance de Ben Arous.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2023401922VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Ridha Abbes

Avocat à la cassation

Imm. Saâdi, B7 - Menzah 4, Tunis 1004

Tél. : 71.236.422

Fax : 71.236.640

M.F : 081338YAP000

Poursuivant : M. Abdeljalil Boudraa, médecin généraliste, titulaire de la CIN n°00473703, 89 Av Habib Bourguiba, Ezzahra, Ben Arous.

Contre : M. Mohamed Abdel Raouf Fathi Farhat, gérant de société, titulaire de la CIN n°00000318, demeurant au 36 Avenue du grand Maghreb, La Soukra - Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Ridha Abbes, avocat à la cassation, Imm. Saâdi, B7 Menzah 4, Tunis 1004.

L'immeuble à vendre : des parts indivises revenant au débiteur à extraire du TF n°6878, Zaghouan, dénommé «Farch Henchir Sidi Jabeur», situé à Bir Mchargua, Sidi Jabeur en bordure de la Route n°28 d'un coté et la sabkha Kourzia et la route Djoum Sabkha d'un autre coté, constitué selon le plan d'une parcelle n°2 ayant une superficie de 2009000 m², et la parcelle n°4, sa superficie est de 2030000 m², il s'agit d'une copropriété, dont le débiteur Mohammed Abdellraouf Fathi Farhat, lui revenant la superficie de 294510,416 m², soit l'équivalent de 29 ha 45 a 10.416 ca sa superficie totale est de 4039000 m², divisée en 4039000 parties.

Les charges : Aucune.

Mise à prix : La mise à prix est de 265.059,374 DT sans compter les frais de poursuite et les honoraires d'avocat décidés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : le lundi 28/8/2023 à partir de 9 H du matin devant le Tribunal de 1ère Instance de Zaghouan.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, tout intéressé doit consigner au moins le 1/3 de la mise à prix, tout étranger doit obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023401923VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Sousse

Affaire n°231

En application des articles 466 et 468 du C.P.C.C et suite à l'ordre d'ouverture d'une procédure de distribution émanant du juge-commissaire du tribunal de première instance de Sousse dans l'affaire n°231, en vue de distribuer le produit de vente de l'immeuble objet de titre foncier n°70190 Sousse objet du jugement d'adjudication n°3207 rendu le 23 janvier 2020 par la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse contre le débiteur saisi Mohamed Abderaouf Gazah ordonnant l'adjudication dudit immeuble au profit de Jameleddine Yacoub au prix de 299900 dinars, et suite aux oppositions des créanciers le receveur des finances à Msaken, la caisse nationale de sécurité sociale à Msaken, la société internationale arabe de recouvrement des créances, la banque internationale arabe de Tunisie, la société sirine de location de voitures, et suite au règlement de la dette des créanciers privilégiés par Jameleddine Yacoub et la consignation d'un montant de 14782 d, 021 suivant reçu n° 35375 en date du 21 juin 2023 et la consignation d'un montant de 84617d,979 suivant reçu n°16342 en date du 16 mars 2022. Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis au JORT ou de la réception de la lettre recommandée produire au greffe du tribunal ses titres de créance avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2023S00908VEPA2

Distribution des fonds de liquidation

Société S.O.S

SARL au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble les pneus Sfax - Tunisie

Identifient unique : 0026780C

Conformément à l'article 46 du Code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société Supplies Oil Field Servicess "SOS" a l'honneur de notifier aux créanciers la décision de répartir de tous les fonds disponibles, après paiement des droits d'enregistrement et de publicité.

Les créanciers de la Société Supplies Oil Field Services «SOS» et toutes les parties intéressées disposent d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de publication du présent communiqué pour s'opposer au processus de distribution conformément à l'article 46 du Code des sociétés commerciales. Les oppositions sont adressées au liquidateur de la Société Supplies Oil Field Services «SOS» En son nom, à l'adresse suivante, Rue Ali Bash Hamba, Immeuble les pneus, au premier étage, 3000 Sfax. Après l'expiration du délai visé à l'alinéa précédent, les oppositions ne sont plus recevables.

2023X00985VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : SUPER CABLES

Capital social : 20.000.000 TND

Identifiant Unique : 0495948T

Les Actionnaires de la Société SUPER CABLES S.A sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 24 août 2023 à 9h au siège social de la société sise au GP1, Km36 Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la cession d'actions faite entre Monsieur ISSAM DANDANA et Madame HAJER CHOUK en date du 15 Juillet 2023 avec effet à partir du 1er Juillet 2023.

- Cooptation de la nomination de Madame HAJER CHOUK entant que membre du conseil d'administration de la société SUPER CABLES S.A faite par le Conseil d'Administration du 26 Juillet 2023.

- Constatation de la finalisation de l'augmentation de capital et mise à jour des statuts de la société SUPER CABLES S.A.

2023R01887SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «BEAICHEK S.A.»

Capital social de 2 640 000 DT Dinars Tunisiens

MF : 1674061R

Siège social : Rue colonel Mohamed Bazez, Hammamet Nord 8050 Nabeul

Les actionnaires de la société «BEAICHEK S.A.» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, le 25 Août 2023 à 8H30 au siège social de la société Attijari SICAR sis à la Rue Al Mazouri, Résidence Fékih, 1er étage Les Berges du Lac 1053 Tunis, et ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur la gestion de l'exercice 2022 ;

- Approbation des rapports de gestion de l'exercice 2022;

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers 2022 et affectation du résultat;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Désignation du CAC pour un mandat couvrant la période 2023-2024-2025 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

2023401920SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GROUPE SCOLAIRE RENE DESCARTES SA

Société anonyme

Au capital social de 4.428.900 DT

Siège social : Rue Jacarande Nasr 2 - 2037 Ariana

Identifiant unique : N°0428191W

Les actionnaires de la Société Groupe Scolaire Renée Descartes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 Août 2023 à 10 heures, au siège social de la Société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;

- Lecture du rapport de gestion individuel de la Société relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2022;

- Approbation des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;

- Affectation des résultats de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2022;

- Approbation des conventions réglementées conclues par la Société durant l'exercice social 2022 ;

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif au Groupe des Sociétés pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;

- Approbation des états financiers consolidés de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;

- Quitus aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

- Approbation de crédits de gestions et d'émission de billets de trésorerie.

- Pouvoirs pour formalités.

2023401924SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Lundi 25 Août 2023

SECA ASSURANCE

S.A au capital de 50.000 dinars

RNE : 0013766/L Ancien

RC : B11031998

Les actionnaires de la société «SECA ASSURANCE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le lundi 25 Août 2023 à 10 h, au siège social, 75 Avenue Kheireddine Pacha, Centre Pacha - Montplaisir Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Délai de convocation

2) Approbation des états financiers de l'exercice 2022

3) Approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

4) Quitus aux administrateurs

5) Nomination des membres du conseil administratif

6) Nomination du mandat du commissaire aux comptes.

2023401928SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

DOMAINE BEN ABDELJELIL

Capital : 340 000 DT

128 Rue El Marr Beb Menara 1008 - Tunis

RNE : 578490N

Messieurs les Actionnaires de la société de mise en valeur et de développement agricole -domaine BEN ABDELJELIL sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 24 Août 2023 à 9H au 28, rue Jubeil el Menzah 1 Tunis 1004 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue de l'assemblée.

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration des exercices 2018 ; 2019 ; 2020; 2021 et 2022.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des exercices 2018 ; 2019; 2020; 2021 et 2022 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Approbation des états financiers des exercices 2018; 2019; 2020; 2021 et 2022 et des conventions règlementées conclues au cours des exercices 2018; 2019 ; 2020; 2021 et 2022.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2018; 2019; 2020; 2021 et 2022.

- Affectation des résultats des exercices 2018; 2019; 2020; 2021 et 2022.

- Statuer sur les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au lieu où est tenue l'assemblée susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

2023401917SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mme Imen Bent Mekki Jannadi CIN n°08144026, a perdu le titre de propriété n°48254/07, pour le titre foncier n°57525 Bizerte.

Suivant certificat de perte délivré par la sécurité nationale de Aïn Mariem le 24/7/2023 sous le n°253.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 27/7/2023.

2023T00743DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Chokri Al Klaii CIN n°02536201, a perdu le titre de propriété n°10781/04, pour le titre foncier n°6830 Jendouba. Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité Mégrine le 27/7/2023. Cette annonce est parue au journal Echourouk du 27/7/2023.

2023R01888DIVD2

Avis

Mr Karrat Mohamed annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terrain ayant comme surface 1260m² située à la route Elaine km 14 de Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben amira Sleh» situé au 63 rue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00982DIVD2

Avis

Mr Toufik Hemden Ben Abd Mlak Toumi annonce que son titre de propriété concernant la totalité d'une parcelle de terre nue d'une superficie de 8090 m² située à «Marwen» Ouled Kacem Kerkennah Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00991DIVD2